VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 16 avril 2026

Délibération n°21
DEL 2026/034

OBJET :

Election des représentants au Syndicat Mixte d'assainissement et d'eau potable du Gaillacois

Date de convocation : **10 avril 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 16 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LANAU Leslie (pouvoir VICENTE Béatrice)
M. CATHALAU Pierre (pouvoir ROBERT-COLS Pascal)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir VERDEIL Benjamin)
Mme BONNET Laure (pouvoir POUJOL-MAFFRE Marie-Camille)
M. MARQUES Pédro (pouvoir TERRASSIE Vincent)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme VICENTE Béatrice

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-33,

CONSIDÉRANT que consécutivement au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) représentant la commune auprès du Syndicat Mixte d'Assainissement d'eau potable du Gaillacois, pour ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement non collectif,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE PROCEDER à l'élection d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) représentant la commune au S.M.A.E.P. du Gaillacois pour ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement non collectif.

- et CONSTATE les résultats obtenus par les conseillers municipaux candidats :

- Nombre de VOTANTS : _____ 33
- ABSTENTIONS : _____ 0
- EXPRIMES : _____ 33

TITULAIRE		**SUPPLEANT**	
Ont obtenu :			
M. Jean-Pierre DILE	33 : voix	- M. François ROQUES	33 : voix

- M. Jean-Pierre DILE (titulaire) et M. François ROQUES (suppléant) ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés sont proclamés élus pour représenter la Commune auprès du S.M.A.E.P. du Gaillacois.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL**

Le secrétaire de séance : **Béatrice VICENTE**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

Déposée en Préfecture le : 29 AVR. 2026

Publiée le : 29 AVR. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »